



DISPOSITIONS RÉPONDANT AUX OBJECTIFS DE MIXITÉ SOCIALE IDENTIFIÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-III-4° DU CODE DE L'URBANISME (CU)

N°	Zone	Localisation	Objet	Superficie au sol
1	UA	Gare	Minimum de 151 de logements intermédiaires	3 950 m²
2	UA	Centre-bourg	Minimum de 151 de logements intermédiaires	1 380 m²
3	UA	Centre-bourg	Minimum de 151 de logements intermédiaires	2 950 m²

BÂTI AGRICOLE POUVANT CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-III-6° DU CU

N°	Zone	Localisation	Nature
1	A	Naze	Ferme rue Léon Bernard
2	A	Naze	Ferme rue Léon Bernard
3	A	Plateau	Ferme du Vieux Château
4	A	Plateau	Ferme du Vieux Château

ÉLÉMENT ARCHITECTURAL IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-III-2° DU CU

Catégorie	Nature	Nombre
1	Église	1
2	Mairie et bureau de poste	1
3	École	1
4	Château	1
5	Moulin	6
6	Lavoir	1
7	Crèche	5
8	Statue	1
9	Fontaine	2
10	Construction, façades ou toitures	322
TOTAL		341

ÉLÉMENT DE LA TRAME VERTE IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-III-2° DU CU

Catégorie	Nature
1	Prairie humide
2	Prairie mésophilie
3	Prepérives
4	Faunilles humides
5	Faunilles mésophilie
6	Bois de parcs ou jardins

ÉLÉMENT DE LA TRAME BLEUE IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-III-2° DU CU

Catégorie	Nature
1	Ollie
2	Sauveterre (Cours d'eau naturel ou bief)

PERMIS DE CONSTRUIRE POUVANT ÊTRE SUBORDONNÉ À DÉMOLITION IDENTIFIÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-III-4° DU CU

N°	Zone	Localisation	Objet	Superficie au sol
1	UA	Gare	Bâtiment industriel pouvant être subordonné à démolition	1 430 m²
2	UA	Gare	Bâtiment commercial pouvant être subordonné à démolition	430 m²

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS IDENTIFIÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-V DU CU

N°	Zones	Localisation	Objet	Superficie au sol	Bénéficiaire
1	N	Naze-Dorée	Aménagement de places de stationnement public, rue Dorée	238	Commune
2	UCN	Port Public	Aménagement de places de stationnement public, et d'un espace vert	518	Commune
3	UC	Centre-Bourg	Aménagement de places de stationnement public	313	Commune
4	N	Centre-Bourg	Création d'un espace vert	482a	Commune
5	UC	Centre-Bourg	Aménagement d'un chemin public	619	Commune
6	N	Centre-Bourg	Création d'une aire de stationnement public, d'un espace vert et d'une aire de collecte des déchets	817	Commune
7	UA	Centre-Bourg	Création d'un espace vert	484	Commune
8	N	Centre-Bourg	Extension du cimetière	1543	Commune
9	UA/UB	Centre-Bourg	Création d'un espace vert	653	Commune
10	A	Plateau agricole	Création d'un ouvrage contre les inondations engendrant des coulées de boues	12 897	Commune
11	A	Plateau agricole	Création d'un ouvrage contre les inondations engendrant des coulées de boues	265	Commune
12	A	Plateau agricole	Création d'un ouvrage contre les inondations engendrant des coulées de boues	11 197	Commune
13	A	Plateau agricole	Création d'un ouvrage contre les inondations engendrant des coulées de boues	13 845	Commune
14	N	Gare	Création d'une aire de stationnement public, de 95 places englobant des espaces verts	5938	Commune
15	UA	Gare	Aménagement de places de stationnement public	338	Commune

Valmondois - Site inscrit de la Corne Nord-Est du Vexin Français

Construction

ZONES

- UA-Zones urbaines mixtes constructibles
- UB-Zones urbaines mixtes constructibles comprenant des éléments de trame bleue et de trame verte
- UC-Zones urbaines d'équipements publics ou d'intérêt général
- AU-Zones à urbaniser
- N-Zones naturelles et forestières
- Net - Zones naturelles et forestières comprenant des axes de ruissellement pouvant engendrer des coulées de boue
- A-Zones agricoles

PRESCRIPTIONS

- Dispositions répondant aux objectifs de mixité sociale identifiées au titre de l'art. L.123-1-5-III-4°
- Bâti agricole pouvant changer de destination identifié au titre de l'art. L.123-1-5-III-6°
- Élément architectural traditionnel identifié au titre de l'art. L.123-1-5-III-2°
- Élément de la trame verte identifié au titre de l'art. L.123-1-5-III-2°
- Élément de la trame bleue identifié au titre de l'art. L.123-1-5-III-2°
- Permis de construire pouvant être subordonné à démolition au titre de l'art. L.123-1-5-III-4°
- Voie et chemin à conserver, à modifier ou à créer identifiés au titre de l'art. L.123-1-5-IV-1°
- Emplacement réservé identifié au titre de l'art. L.123-1-5-V
- Dispositions liées à l'existence d'un risque (carrières abandonnées) identifiées au titre de l'art. R.123-11-b°
- Espace boisé classé identifié au titre de l'art. L.130-1°